

STRATEGIE DE L'ETAT en Provence-Alpes- Côte d'Azur

A la confluence de l'Axe rhodanien et de l'Arc méditerranéen,
fortement marquée par sa culture méditerranéenne
et ses traditions d'échange avec l'extérieur,
**la région Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue
un espace privilégié entre Europe et Méditerranée.**

**Cette situation exceptionnelle peut et doit être davantage
exploitée en valorisant les multiples atouts
et richesses de la région.**

UNE REGION ATTRACTIVE, DOTE DE NOMBREUX ATOUTS ...



*Le lac de Sainte-Croix dans
le Parc Naturel Régional
du Verdon*

4,5 millions d'habitants, 7,6 % de la population française - mais nettement moins peuplée que la Catalogne ou la Lombardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose **d'atouts naturels, historiques et culturels exceptionnels** : situation géographique, climat, festivals et lieux culturels, patrimoine antique, patrimoine environnemental. On y compte sept parcs naturels régionaux ou nationaux, des **espaces disponibles en arrière-pays de très grande qualité**, un espace naturel de dimension européenne : **le massif alpin**.

La région est fortement attractive. Le solde migratoire positif y est particulièrement important. Bien que revues à la baisse, **les projections démographiques font état d'une augmentation prévisible de la population de plus d'un demi-million d'habitants d'ici 2020.**

Elle est également très urbanisée : 27 villes de plus de 25 000 habitants, trois des dix plus grandes agglomérations de France.

Troisième région française par l'importance de sa population

Deux habitants sur trois résident dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants. On y trouve un quasi continuum urbain avec quelques coupures naturelles remarquables sur la partie littorale ; mais **le haut-pays et certaines zones rurales** de plateaux et de reliefs très boisés **comptent parmi les espaces les moins peuplés de France.**

Le produit intérieur brut, la valeur ajoutée totale, le salaire net annuel moyen, placent Provence-Alpes-Côte d'Azur aux premiers rangs des régions françaises, après l'Île-de-France et Rhône-Alpes. Le PIB par habitant est inférieur à celui de la Lombardie mais bien supérieur à celui de la Catalogne.

Plusieurs éléments essentiels expliquent cette situation :

Le Port de Marseille-Fos premier port de France et de Méditerranée, troisième port

d'Europe, bénéficie d'une situation géographique privilégiée. L'importance de la zone industrialo-portuaire, ses installations techniques de grande qualité et les conditions d'accès nautique en font un outil déterminant de développement. L' **aéroport de Nice Côte d'Azur** est le deuxième aéroport français, **Marseille-Provence** le troisième.

Une compétence faisant notamment appel aux technologies nouvelles et un savoir-faire reconnus dans plusieurs grands domaines industriels assurent la compétitivité de nombreuses entreprises sur le plan européen et mondial.

Dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche la région possède un potentiel remarquable :

Dans le secteur de la **recherche** elle se situe au 2ème rang national avec la région Rhône-Alpes, derrière la région Ile-de-France.

Ce secteur, avec les deux **pôles technologiques de Nice Sophia Antipolis, et Marseille-Aix (avec ses extensions de Rousset et Cadarache)** et des sites tels qu'Avignon-Agroparc et Toulon ainsi qu'avec les multiples laboratoires spécialisés, constitue l'un des moteurs essentiels du développement régional.

Dans les Bouches-du-Rhône se trouve l'un des premiers pôles européens dans le domaine de la recherche médicale fondamentale et d'expérimentation.

Le département des **Alpes-Maritimes** abrite quant à lui l'un des premiers espaces de recherche et développement en matière d'Informatique, Réseaux et Télécommunications.

Dans le domaine de l'enseignement su-



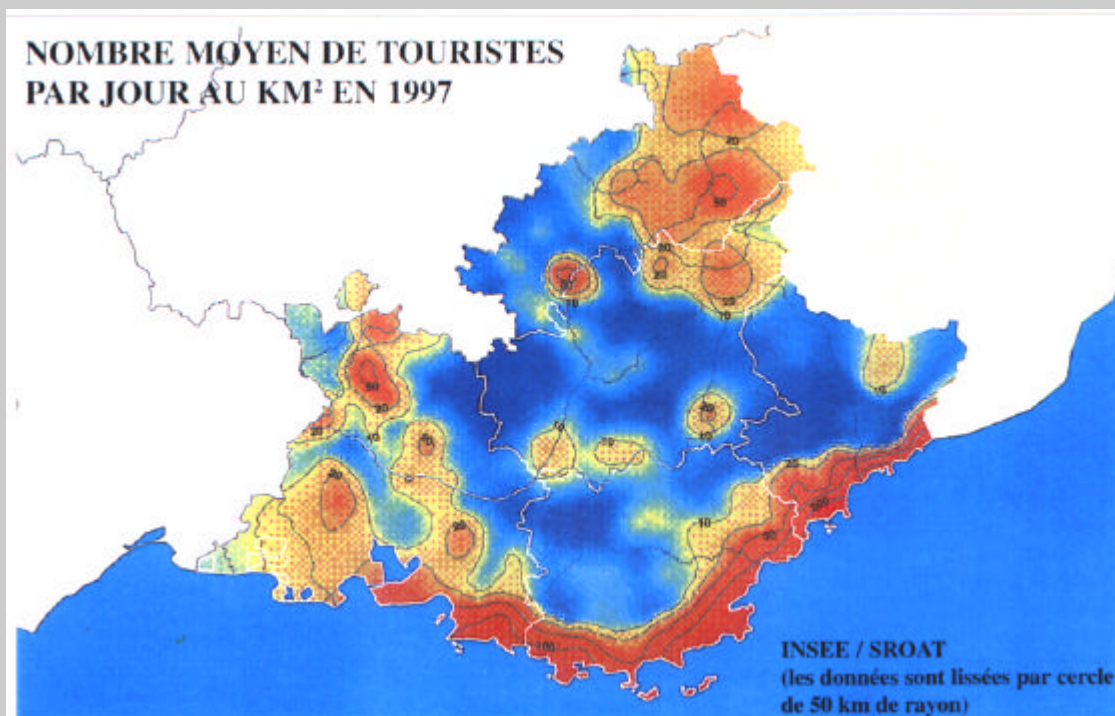
L'aéroport de Nice-Côte d'Azur

érieur, la région compte **6 Universités et 115 000 étudiants** (7,4 % du total français), effectif qui a fortement augmenté de 1990 à 1996.

L'agriculture et la forêt jouent un rôle non négligeable dans le tissu économique régional. La région occupe la première place pour les livraisons fruitières, légumières et horticoles. **L'industrie agro-alimentaire** est particulièrement développée : près de 7 000 établissements, plus du quart du total des établissements industriels de la région, 294 créations nouvelles en 1996, soit 13 % du total français. Par ailleurs, **l'agriculture méditerranéenne et de montagne** joue un rôle déterminant pour l'entretien de l'espace et la valorisation des sites recherchés par le tourisme.

Le secteur tertiaire est plus important qu'ailleurs (78 % des actifs, contre 69,5 % dans l'ensemble du pays). Bien qu'on constate une baisse des créations d'établissements, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec près de 160 000 établissements de services (hors transports et communications), compte 9 % du nombre d'établissements en France. Le secteur marchand a connu le plus fort développement grâce, notamment, à **l'essor des services aux entreprises**.

Enfin, l'activité touristique constitue un atout de premier plan : le tourisme concerne tous les espaces, s'étale sur une grande partie de l'année, du fait notamment de la complémentarité mer-montagne et du **tourisme d'affaires**, dispose d'une offre d'hébergement en lits banalisés et résidences secondaires égale à 2 500 000 places. **La fréquentation touristique annuelle s'élève à 227 millions de nuitées (environ 24 millions de touristes).**



... MAIS UNE REGION FRAGILISEE ET MENACEE

Relativement moins industrialisée que des régions de taille comparable (l'industrie regroupe 12,1 % des actifs ayant un emploi contre 19,4 % dans l'ensemble du pays), **la région connaît un taux de chômage supérieur de plus de 3 points à la moyenne nationale** (15,1 % contre 11,7 % en France au troisième trimestre 1998).

Les Bouches-du-Rhône ont un taux de chômage qui dépasse 17 % (dans la ville de Marseille, ce taux dépasse 20 %) ; celui du Var est de 15,7 %. Les femmes sont particulièrement touchées par le chômage avec un taux qui est proche de 18 % pour l'ensemble de la région. **La proportion de la population peu formée ou peu qualifiée est forte** et le taux de réussite aux examens tend à diminuer, notamment sous l'effet de l'évolution de la composition socio-économique du public scolaire.

Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît une situation de l'emploi difficile

Le développement ne s'y est pas toujours fait dans une perspective durable

sements qui appartiennent souvent à des entreprises extrarégionales ou étrangères, on trouve de petites, voire de très petites entreprises sous-traitantes ou fournisseurs et peu d'entreprises moyennes. On constate également que de grands secteurs industriels faisant appel à des technologies de pointe se sont implantés et développés sans nécessairement entraîner le développement de filières qui auraient permis de créer un tissu plus riche de PME, créatrices d'emplois.

Les productions agricoles, notamment de fruits et légumes, sont gravement concurrencées par celles des autres régions à climat méditerranéen de l'intérieur et de l'extérieur de l'Union Européenne.

La consommation d'espaces - souvent anarchique - en particulier dans les trois départements du littoral se fait à un rythme exagéré. Ainsi, dans de très nombreuses communes du littoral, le doublement de la population s'est traduit par un quadruplement des surfaces occupées.

Les mouvements spéculatifs, la demande d'habitat individuel, la multiplication des équipements concurrents, expliquent en grande partie ces phénomènes.

Les prix du foncier augmentent, la création de logements sociaux n'en devenant que plus difficile, et **le déficit en logement social, particulièrement aigu dans l'Est de la région,** renforce la transformation du parc locatif privé des centres anciens en un parc social de fait, extrêmement précaire.

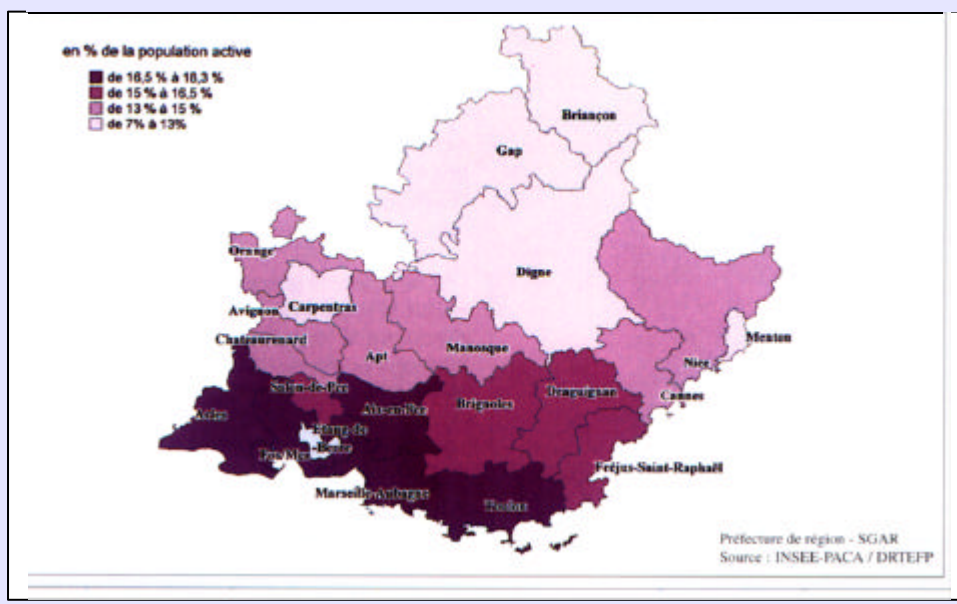
De même la consommation de l'espace et l'augmentation des prix du foncier pénalisent l'agriculture et l'emploi agricole.

Les risques naturels et les atteintes à l'environnement sont importants :

Outre le **mitage des espaces par l'habitat**, il faut en particulier citer :

- les **incendies de forêt** aggravés par l'urbanisation diffuse qui accroît les interfaces bâti/non bâti ;
- la **prédominance du trafic automobile** ;
- la **permanence des autres risques naturels**, sismiques, inondations, avalanches ...
- les **risques liés à l'instabilité des vides souterrains** et aux **glissements de terrains** ;

Le taux de chômage au premier trimestre 1998 par zone d'emploi



Le nombre de bénéficiaires du RMI atteint 105 000 (fin 1996) dont près des 3/4 se trouvent dans les Bouches-du-Rhône. Le taux pour 1 000 habitants est de 23,5 contre 15,5 pour la France métropolitaine.

Les mutations industrielles ont durement touché la région. Les zones d'emploi de Marseille-Aubagne, La Ciotat, Toulon, Arles et Fos sont les plus affectées, du fait notamment de la fermeture des chantiers navals, de celle des houillères (prévue à moyen terme) et des restructurations de la pétrochimie et des industries de l'armement et de l'aéronautique. Le BTP et les transports ont également été sévèrement touchés. L'industrie régionale est déséquilibrée : **à côté de quelques grands établis-**

- les **pollutions de l'air, de l'eau, des sols et de la mer** ;

- enfin les **risques industriels** : il existe dans la région 58 établissements à risques technologiques dont 40 qui relèvent de la directive européenne SEVESO, et quelque 365 établissements soumis à surveillance.

Le risque se confirme de voir s'ancrer dans la région une culture de la violence, du "non droit" et de la xénophobie, non seulement dans les milieux les plus défavorisés, mais aussi parmi les classes moyennes de plus en plus privées de repères.

A cela s'ajoute le développement d'économies souterraines ou parallèles dont les dérives, même si elles sont sévèrement combattues, perdurent sur certaines parties du territoire.

On constate un déficit important d'organisation et de coopération qu'il s'agisse :

* **des structures intercommunales :**

Héritière d'un **passé politique local très individualiste**, la région est particulièrement en retard en ce domaine, ce qui ne permet pas de créer des synergies pour répondre aux exigences de l'aménagement et du développement du territoire, et aboutit à des concurrences dangereuses à l'heure de la construction européenne et de la mondialisation des échanges. **Les villes de Nice et Toulon ne font partie ni l'une ni l'autre d'une structure intercommunale intégrée. La communauté de communes Marseille Provence Métropole est, en termes de moyens et d'espaces concernés, très en deçà des exi-**

La fracture sociale liée à la fois à la dégradation de la situation de l'emploi, aux phénomènes de paupérisation et d'exclusion et à la montée des intolérances, s'aggrave.

un déficit important d'organisation et de coopération

gences d'une aire métropolitaine de cette taille. Aucune structure de coopération n'existe entre Marseille-Aix et les villes de l'Etang de Berre.

La profusion des zones d'activités dont beaucoup sont inoccupées sont significatives de ce manque de coopération...

* **des projets collectifs**

Les liens entre les pouvoirs politiques et les acteurs économiques sont relativement ténus et ne permettent pas de "vendre" à l'extérieur une image suffisamment positive et crédible de la région.

Il en est de même pour les relations entre les Universités qui sont insuffisantes. Une concurrence souvent affichée nuit clairement à la politique de complémentarité des compétences.

La faiblesse des transports collectifs urbains et interurbains, dans et entre les grandes agglomérations - aire marseillaise, aire toulonnaise, Côte d'Azur - d'une part, et l'insuffisance des grandes infrastructures de communication Nord-Sud et surtout Est-Ouest, d'autre part, illustrent les conséquences néfastes de ce déficit d'organisation.

En ce domaine le risque est double :

- d'une part, **l'encombrement, voire l'asphyxie totale des zones les plus peuplées**, ou les plus fréquentées pendant la saison touristique ;

- d'autre part, **la marginalisation d'ensemble de la région dans les grands courants d'échanges entre le Nord et le Sud de l'Europe et même avec les régions et les pays du Sud (Italie - Espagne).**

TROIS GRANDES PRIORITES POUR LA REGION

1 LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI

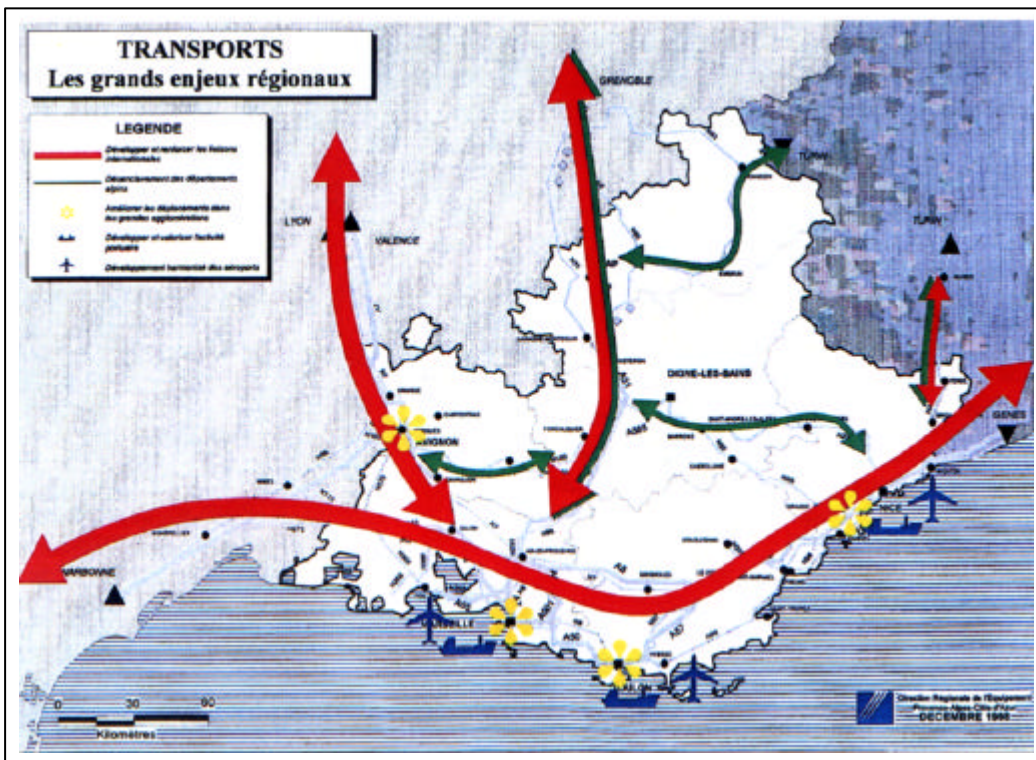
La région est confrontée à un **défi majeur, celui de l'emploi**. Pour relever ce défi et répondre aussi à l'obligation **d'égalité des chances entre hommes et femmes**, Provence-Alpes-Côte d'Azur doit poursuivre une politique de développement économique soutenue en **tirant parti de sa position géographique et de ses compétences spécifiques** :

Lutter contre son enclavement et valoriser le pôle de rayonnement international Euroméditerranée

Le positionnement de la région au croisement de l'Arc méditerranéen et de la vallée du Rhône - voie de communication majeure entre Nord et Sud de l'Europe - constitue en effet un avantage comparatif qui doit être plus largement exploité, grâce au désenclavement de la région vis à vis des trafics Nord-Sud (Europe du Nord-Italie-Espagne) et Est-Ouest (Espagne-Italie).

A cet effet, il faudra :

* **développer et renforcer les liaisons internationales** avec l'Espagne, l'Italie et le Nord de l'Europe, ce qui conduit à conforter :



- l'axe alpin et les liaisons routières internationales : développement d'une liaison rapide entre Grenoble et Sisteron, amélioration de la sécurité et de la fiabilité de la liaison Côte d'Azur-Italie (RN 204) et en particulier au niveau du tunnel de Tende ;
 - l'arc latin, notamment au niveau ferroviaire avec l'étude de faisabilité d'une liaison performante Marseille-Fréjus-Vintimille.

* **assurer le désenclavement** des départements alpins par des aménagements adaptés aux trafics et aux sites traversés, avec au-delà des liaisons franco-italiennes visées ci-dessus, la modernisation de la liaison Gap-Briançon-Italie (RN 94) et celle des itinéraires Val de Durance - Digne-Nice et Avignon-Val de Durance.

* **veiller au développement harmonisé des aéroports** de la région qui disposent chacun d'atouts spécifiques et complémentaires, en recherchant un équilibre entre les contraintes fortes d'environnement de la région et les nécessités économiques, ainsi que le renforcement de la complémentarité des aéroports du Grand Sud-Est (Marseille-Provence, Nice-Côte-d'Azur, Lyon-Satolas, Montpellier-Méditerranée).

* **développer l'activité portuaire** et notamment les croisières en Méditerranée, à partir des ports de Marseille, Toulon et Nice ; prévoir par conséquent les infrastructures d'accueil technique nécessaires, tenant compte en particulier des besoins exprimés par Nice en matière de tête de ligne.

* **développer un pôle de rayonnement international en confortant l'opération d'Intérêt National «Euroméditerranée»**

Valoriser l'atout majeur que constitue le Port Autonome de Marseille



Port de Marseille : le Vieux-Port et les bassins de la Joliette (Photo : Port Autonome de Marseille - J.P. JAUFFRET)

qui constitue l'une des chances majeures du développement et du renouveau économique de l'aire métropolitaine marseillaise. L'aboutissement de ce projet permettra de restaurer les fonctions internationales de l'aire métropolitaine, notamment dans le domaine du tertiaire supérieur et du commerce international. Cette opération, qui permettra une transformation en profondeur de l'image de Marseille, possède une force symbolique et constitue un **projet d'avenir commun pour l'aire métropolitaine marseillaise, mais aussi pour la région dans son ensemble, en lien avec l'aire niçoise, l'aire toulonnaise et l'aire avignonnaise, dans l'affirmation de ses fonctions méditerranéennes.**

Il s'agit tout à la fois de renforcer le pôle Marseille-Fos avec un objectif d'accroissement du trafic à l'horizon 2010 de 15 à 20 millions de tonnes et d'améliorer les infrastructures de dessertes pour élargir son hinterland. Il conviendra ainsi :

- **d'accompagner le projet d'entreprise du Port Autonome de Marseille-Fos** visant notamment à accroître son trafic conteneurs et marchandises diverses ; l'objectif est d'atteindre un trafic d'au moins un million de conteneurs à l'échéance du Plan ;

- **développer l'ensemble de la filière logistique transports** avec la création de plate-formes multimodales (Distriport, Grans-Miramas, Le Canet-Mourepiane) ;

- **d'améliorer la fluidité des couloirs ferroviaires** pour permettre une desserte compétitive des flux de marchandises à partir de **Marseille-Fos**, de ces **plates-formes multimodales** et complémentirement du

pôle agro-alimentaire d'Avignon avec la plate-forme de Champfleury. Par ailleurs le contournement ferroviaire de Lyon et les aménagements au niveau de Nîmes et Montpellier, participent de cette amélioration ;

- de donner leur plein effet aux engagements inscrits dans la charte de place portuaire récemment adoptée par les partenaires concernés ;

- de développer l'activité fluviale.

Dans le domaine du commerce, de l'artisanat et de l'industrie :

A travers son tissu d'entreprises ou la présence de pôles de recherche, **la région bénéficie de compétences importantes dans plusieurs domaines industriels :** chimie, micro-électronique et télécommunications, agro-alimentaire, sciences de la vie, pharmacie-santé-biotechnologie, techniques de l'environnement, industrie mécanique, aéronautique et spatiale, nouvelles industries navales et marines, industries culturelles.

La présence de grands établissements ou de pôles industriels d'excellence et de pôles de recherche dans chacun de ces secteurs, doit permettre **de faire émerger de véritables filières structurantes pour le développement économique de la région.**

Dans ce but, on veillera notamment à :

- **apporter un soutien particulier à la modernisation du tissu de PME et PMI, voire de TPE, sous-traitantes,** clientes ou fournisseurs des grands établissements structurants ;

- **encourager l'acquisition par les entreprises des technologies-clés** pour affronter les évolutions rapides qui marquent ce domaine ;

- renforcer le **partenariat entre les grands établissements industriels ou les pôles industriels d'excellence et les pôles de recherche**, tout en faisant profiter les PME et PMI du renforcement des compétences régionales attendu ;

- **adapter la formation à l'émergence de nouveaux métiers et à la localisation d'activités structurantes sur le territoire régional** de manière à ce que le développement de filières se traduise le plus possible par des créations locales d'emplois ;

- **aider au développement de l'emploi par une démarche adaptée** aux spécificités des TPE, afin de favoriser l'émergence d'opportunités nouvelles d'emploi.

L'essor de la sous-traitance et l'émergence de nouvelles entreprises par essaimage seront ainsi favorisés en particulier **dans les pôles industriels existants** (Sophia-Antipolis, Marseille-Aix, Etang de

Valoriser les filières et renforcer le tissu économique régional



La société SGS Thomson implantée sur le site de Rousset (photo : SGS THomson)

Berre, Fos, Avignon ...), **dans les zones de reconversion** (bassin minier de Gardanne, La Ciotat, aire toulonnaise, Plateau d'Albion ...), **en arrière et moyen pays** et dans **les villes des Alpes-du-Sud.**

On s'attachera également à assurer le **développement coordonné des zones d'activité et des technopôles**, en tenant compte des besoins locaux et des disponibilités foncières, notamment à travers la **réhabilitation de friches.** Le **développement d'axes ou de plate-formes logistiques** sera soutenu dans le même esprit. Une plate-forme multimodale à vocation agro-alimentaire et de niveau international sera développée à Avignon Champfleury.

Les zones en mutation feront l'objet d'une attention toute particulière, notamment le bassin minier de Gardanne, dans lequel l'implantation de nouvelles activités structurantes, par exemple liées à la production d'électricité ou au renforcement du pôle micro-électronique seront encouragées, ainsi que le développement structuré des zones d'activité dans un cadre intercommunal.

Dans le domaine des restructurations de défense (industrielles et militaires) des mesures d'accompagnement seront prévues notamment pour l'aide à la reconversion de PME liées au secteur de l'armement et de l'aéronautique. Le bassin d'emploi de Toulon fera l'objet d'une attention particulière pour la mise en place d'actions coordonnées de développement économique tandis que le contrat de territoire "reconversion du plateau d'Albion" sera poursuivi.

La position géographique privilégiée de la région sera également mise à profit à travers le développement des **échanges commerciaux et des partenariats avec les pays méditerranéens et les pays de l'Union Européenne.** Plus largement, l'**internationalisation des entreprises de la région** doit être considérée comme un objectif majeur, et les actions visant à promouvoir les exportations **seront encouragées.**

Dans le domaine de la construction et des transports, il conviendra **d'aider les petites et très petites entreprises dans leur adaptation au nouvel environnement réglementaire et commercial** (développement des observatoires régionaux existants et dispositif d'aide à l'émergence de projets particuliers sur quelques thèmes sélectionnés : organisation et qualité, techniques de communication, procédés innovants, etc ...).

Dans le domaine du tourisme : face notamment à la concurrence européenne et mondiale, les importants atouts de la région, qu'il s'agisse de son **patrimoine naturel, du littoral à la montagne**, ou de

son exceptionnel **patrimoine culturel**, peuvent être encore mieux exploités en favorisant le développement **d'équipements et de services touristiques plus proches de la demande, mieux organisés, mieux promus, mieux vendus**, et en incitant à la création et au maintien **d'emplois qualifiés et non précaires** (condition indispensable à l'amélioration de la qualité des services). Une attention particulière devra être portée aux actions de **complémentarité** hiver/été et mer/montagne, au développement du **tourisme de croisière**, et à la **modernisation des stations de ski des Alpes du Sud** (remontées mécaniques notamment). Enfin, les actions en faveur du **tourisme social**, concernant notamment l'accueil des jeunes, des familles et des personnes en difficulté, devront être renforcées.

Dans le domaine de l'agriculture méditerranéenne et de montagne, et des pêches maritimes

Les activités agricoles constituent un atout économique important. Elles pourront en outre s'inscrire dans un cadre partenarial en matière de gestion et d'entretien des espaces à l'exemple notamment des contrats territoriaux d'exploitation.

Une série d'actions seront conduites dans ce secteur pour favoriser :

- la recherche, l'expérimentation et le développement qui garantissent la capacité d'adaptation de l'appareil productif ;

- le maintien d'une politique de l'eau dynamique au travers de la restructuration et de la modernisation d'un réseau d'ouvrages hydrauliques remarquables ;

- la participation de l'agriculture à l'entretien de l'espace et de la bio-diversité par l'adoption généralisée des pratiques du développement durable ;

- le soutien à l'agriculture de montagne, au travers en particulier du développement de la pluri-activité (tourisme, services de proximité, entretien de l'espace ...), et du pastoralisme ;

- l'installation de jeunes agriculteurs ;

- le soutien à l'équipement des ports pour faciliter l'accueil des navires de pêche et renforcer la qualité des produits débarqués ;

- la mise en valeur des espaces forestiers de la région ;

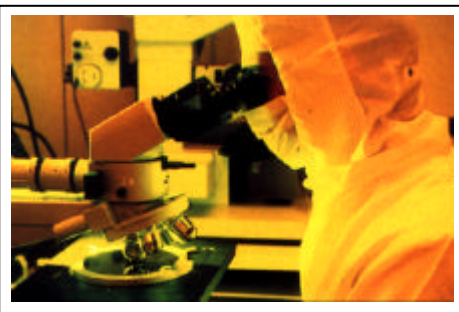
- le développement des productions en privilégiant la qualité, l'essor de l'agriculture biologique ;

- une meilleure organisation de la filière des



Avignon : la façade principale du Palais des Papes
(Photo : F. PAUVAREL)

Valoriser l'Enseignement Supérieur, la Recherche, les Nouvelles technologies



fruits et des légumes et de la filière horticole ;

- l'amélioration du stockage et du conditionnement de l'ensemble des productions locales.

Mise en oeuvre d'actions d'accompagnement :

Il conviendra de renforcer la politique de formation professionnelle initiale et continue adaptée aux exigences du développement économique et des spécificités régionales. Dans ce domaine une priorité sera accordée aux jeunes, aux publics en difficulté d'insertion, et aux plus démunis particulièrement par le biais de formations en alternance et l'apprentissage. Une expérience pilote pourrait être menée sur le bassin minier de Gardanne avec la création d'une plate-forme de formation polyvalente avec tous les partenaires concernés.

Les actions de soutien aux demandeurs d'emplois de bas niveau de qualification et les actions d'accompagnement à l'emploi des publics en situation d'exclusion durable du marché du travail seront renforcées.

Il conviendra également de prendre en compte la nouvelle relation des actifs au travail par des mesures d'organisation du travail et d'aménagement/réduction du temps de travail pour intégrer les mutations profondes qui marquent la société.

En matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche, la région possède un **potentiel considérable** qui doit être valorisé autour des pôles de compétences existants. Il convient ainsi :

- de poursuivre **la politique de sites par la mise en réseau de tous les pôles universitaires (d'Avignon à Nice)** et de **valoriser les complémentarités existantes avec les filières économiques** en favorisant l'émergence de nouvelles compétences en matière de recherche et d'enseignement supérieur là où elles font encore défaut ; faire émerger dans ce cadre un véritable **réseau universitaire euroméditerranéen** ;

- de **développer des relations privilégiées entre les Universités, le monde de la Recherche et celui de l'Entreprise** afin de favoriser l'Innovation et le Transfert de Technologie ;

- **d'améliorer la vie étudiante** (rénovation des campus, réalisation de plateaux sportifs, desserte ...).

Le développement de l'usage des NTIC est en soi un objectif pour la région, éloignée des zones les plus peuplées et industrialisées d'Europe, et surtout pour les parties du territoire régional les moins denses.

Sans intervenir obligatoirement en ce domaine la région devra suivre l'évolution des technologies, notamment en matière d'infrastructures. **L'animation économique et la formation** (en particulier au niveau de l'enseignement scolaire ...) seront privilégiées. La **télé médecine, qui permet une meilleure qualité de soins pour un plus grand nombre de patients devra être fortement encouragée.**

En matière économique, les compétences de la région qui existent notamment à **Sophia-Antipolis** et **Marseille-Aix** en micro-électronique, informatique et télécommunication, mais aussi dans les domaines des industries culturelles, du multimédia, du logiciel ... doivent permettre de faire apparaître une **véritable filière des NTIC**. La diffusion des outils et techniques auprès des entreprises sera également soutenue. En particulier, les efforts déjà engagés en matière de **commerce électronique** seront consolidés.

2 LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

L'objectif d'ensemble est d'améliorer la vie quotidienne des habitants, soutenir les populations en difficulté, mais aussi offrir un appui particulier aux territoires fragilisés.

Dans cet esprit, les déplacements, la culture et le patrimoine, le sport, les populations en difficulté, la ville et le logement, le massif alpin et les espaces ruraux, constituent les domaines d'intervention prioritaires.

Les déplacements

Les transports collectifs

Devront en particulier être mis en oeuvre :

- le Réseau Express Régional de l'Aire métropolitaine marseillaise avec le lancement des travaux sur Aix-Marseille et Marseille-Aubagne, dans le cadre de la DTA ;

- l'amélioration des déplacements sur Nice-Côte d'Azur selon les axes qui seront également définis dans le cadre de la DTA ;

- les liaisons ferroviaires intercités notamment dans la perspective d'une liaison rapide vers Toulon et la Côte d'Azur, la mise en place de dessertes cadencées reliant les

Exploiter les potentialités offertes par les nouvelles technologies d'information et de communication



La Société "AMADEUS" sur le site de Nice Sophia Antipolis - Photothèque Sophia SAEM (Photo : G. VERAN)

Améliorer la vie quotidienne des habitants, soutenir les populations en difficulté, mais aussi offrir un appui particulier aux territoires fragilisés

L'enjeu des transports collectifs

aires métropolitaines et les villes moyennes, et l'extension des services ferroviaires sur certaines lignes non utilisées.

Les déplacements urbains

Ces priorités en matière de transport en commun intégreront des aménagements d'accueil dans les gares et des réalisations de pôles d'échanges ; ils s'accompagneront d'un renforcement des transports collectifs urbains ou dans certains cas par la mise en place de transports urbains en site propre, à Marseille, Toulon, Nice, Avignon. Parallèlement seront poursuivis les contournements d'agglomérations afin d'améliorer les échanges à l'échelle régionale (avec notamment la LEO à Avignon, la déviation d'Orange, la L2 à Marseille et la traversée souterraine de Toulon) accompagnés d'actions d'exploitation pour optimiser l'utilisation des réseaux existants et d'un programme de requalification des voies rapides urbaines.

Les aménagements routiers : sur le réseau national, priorité sera donnée aux aménagements qualitatifs et de sécurité ainsi qu'en tant que de besoin aux contournements d'agglomérations.

La culture et le patrimoine

Les interventions publiques porteront en particulier sur :

- le partage et l'appropriation par le plus grand nombre des différentes expressions culturelles, dans un souci de solidarité et de cohésion sociale ;

- l'aménagement culturel du territoire, tant au niveau d'un rééquilibrage géographique que de la constitution d'un réseau de lieux culturels de proximité dans les grandes villes ;

- la constitution de pôles artistiques et culturels à vocation nationale et internationale ;

- le développement d'outils de concertation, de coordination, de développement et d'évaluation ;

- la prise en compte du patrimoine dans les stratégies territoriales urbaines et touristiques ;

- l'accroissement de l'offre de formation d'ateliers de pratiques artistiques et d'action en direction des publics les plus démunis et le soutien aux initiatives visant à développer et accompagner la professionnalisation de l'emploi culturel.

La jeunesse et le sport

Les efforts porteront essentiellement sur l'**encadrement**, le **fonctionnement** des

équipements sportifs, **leur ouverture au tourisme** et notamment au tourisme social, mais aussi **sur le sport de haut niveau** particulièrement important dans la région.

Par ailleurs, le développement des échanges, notamment avec le bassin méditerranéen, et des chantiers de jeunes volontaires, école de citoyenneté appliquée à la défense du patrimoine régional, sera poursuivi.

Les populations en difficulté

Qu'il s'agisse de la formation, de l'insertion par l'économique, de la santé, de l'hébergement ou encore de l'accès au droit, les populations les plus exposées bénéficieront d'un effort particulier.

Dans le contexte de la mise en oeuvre de la loi sur l'exclusion, l'accent sera mis :

- sur la **restructuration des instituts de formation en travail social** afin de répondre à l'exigence de professionnalisation des intervenants ;

- sur le **dispositif d'observation** de la santé et des situations de pauvreté, de précarité et d'exclusion sociale.

Par ailleurs, il conviendra de soutenir les programmes régionaux de santé en faveur des **populations fragilisées** ou exposées à des risques particuliers, initiés par la conférence régionale de santé.

Dans le domaine du **handicap**, l'important retard de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en terme d'équipement en faveur des adultes handicapés conduit à privilégier ce secteur, même si l'adaptation des structures à la dépendance des personnes âgées paraît également nécessaire.

Un effort particulier sera fait dans le domaine de la **psychiatrie** et notamment de la **pédopsychiatrie**. Des projets de prise en charge spécifique de jeunes en détresse psychologique seront encouragés.

La ville et le logement

Les actions sur les villes et quartiers en grande difficulté doivent être poursuivies et intensifiées. Il conviendrait aussi d'étendre cette politique à des actions préventives destinées à des villes moyennes qui présentent des signes inquiétants de dégradation.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur la politique de la ville devra tenir compte de la dimension spécifique des **centres anciens** qui dans bien des cas constituent des lieux d'exclusion. En outre face aux problèmes croissants des co-proprétés dégradées des années 60, il conviendra de mettre en oeuvre des mesures propres à stopper ces évolutions par des actions curatives dans les cas



Aix-en-Provence : ZUP d'Encagnane - La place du marché après sa rénovation

Un effort particulier en faveur des populations les plus exposées



Alpes de Haute-Provence : Vallée de la Blanche "Les eaux tortes" (Photo : Rémi SIBERTIN-BLANC)

Développer les activités en milieu rural

les plus graves et préventives de façon générale, en articulation avec les orientations préconisées dans le cadre des Plans Locaux pour l'Habitat (politiques de constructions neuves, de peuplement, de mixité sociale, gestion de la vacance ...).

Les actions de restructuration urbaine, de désenclavement des quartiers, de lutte contre le chômage, et en faveur de l'intégration, devront être amplifiées. Ces dispositifs seront intégrés dans les contrats d'agglomération ou de pays.

Enfin pour **répondre à la demande multiforme de sécurité**, il conviendra de concourir davantage à l'action des associations locales d'aide aux victimes, mais aussi de développer d'autres dispositifs : création de nouvelles maisons de justice et du droit pour une justice plus proche et plus lisible, renforcement des associations de réinsertion ou de médiation pénale.

La politique de l'habitat et notamment du logement social doit être adaptée à des besoins qui sont et resteront très forts comme en témoignent un taux de logements locatifs sociaux très inférieur à la moyenne nationale et un taux de vacance très faible (en dehors des grands ensembles dégradés situés dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville).

Des solutions devront être trouvées pour lever les freins à la production de logements locatifs sociaux ou intermédiaires adaptés, compte tenu du coût élevé du foncier, de l'insuffisance de motivations des collectivités locales et enfin de la mauvaise situation financière de beaucoup d'organismes.

Les besoins en réhabilitation sont également très importants et constituent un enjeu majeur notamment dans la politique des quartiers en procédure de développement social urbain ainsi que dans les centres anciens très dégradés. Les opérations d'acquisition-amélioration seront encouragées.

La politique du logement portera également sur le parc privé qui joue, de fait, un rôle analogue à celui du parc locatif social et dont l'importance est non négligeable en particulier dans les centres urbains anciens où une politique soutenue de restructuration urbaine et de réhabilitation devra être engagée.

Le massif alpin et les espaces ruraux

Le développement d'activités pour accueillir et fixer les populations en milieu rural sera favorisé en recourant en particulier au **tourisme rural**, en confortant le **commerce et l'artisanat** et en améliorant le **patrimoine bâti**. Cette politique s'appliquera

prioritairement sur le **massif alpin** pour lequel le désenclavement, la **création d'activités**, le renforcement et la **mise en réseau des villes centres** devront être poursuivis et soutenus. Dans le cadre des contrats de pays une attention particulière sera par ailleurs portée à l'adaptation des **services de proximité** et des activités économiques aux espaces concernés. Un effort sera fait, après solution des difficultés réglementaires et administratives, pour développer la **pluri-activité**, au travers notamment des formations.

3 ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Il conviendra en particulier de :

Protéger et gérer le littoral, les sites remarquables et les espaces naturels :

Les efforts en direction du développement durable obligeront à une **politique rigoureuse de gestion de l'environnement**. Les actions retenues dans ce sens concerneront les parcs **nationaux et régionaux**, mais aussi **les forêts** et les **espaces de qualité** qu'il s'agisse de grands espaces naturels terrestres (comme les massifs des Maures, de l'Estérel, des Alpilles, etc...) et marins, ou des sites plus restreints insérés dans le tissu urbain des grandes agglomérations notamment sur le littoral.

Le **massif alpin** devra lui-même **conjuguer protection et valorisation**, par des **actions d'organisation et d'entretien des espaces**, et par des **politiques de sensibilisation** et de formation du public aux questions environnementales.

La gestion de ces espaces s'appuiera sur une politique partenariale et devra prendre en compte le soutien aux activités qui en assurent la préservation et la gestion.

Maîtriser l'énergie et la qualité de l'air :

On s'attachera à mettre en oeuvre les préconisations issues du Plan Régional de la Qualité de l'Air et du Schéma de service collectif "Energie".

Il s'agira de développer la **surveillance et les études**, de **sensibiliser les populations concernées** et de **maîtriser les pollutions**, notamment à travers le développement des transports en commun, le soutien au développement des carburants propres, ou encore le soutien aux PMI désirant aller au delà des réglementations en vigueur.

La maîtrise de la consommation d'énergie

Une politique rigoureuse de gestion de l'environnement



Parc Naturel Régional du Queyras (Photo : René VOLOT)

La **maîtrise de l'énergie passera tout particulièrement par une maîtrise de la consommation** (notamment à travers la limitation des déplacements individuels, la promotion d'appareils à basse consommation et le respect de normes d'isolation thermiques dans le bâtiment) et par une **bonne valorisation des ressources locales** (notamment à travers la cogénération et les énergies renouvelables sur les sites qui s'y prêtent).

L'appui aux collectivités en matière d'étude, d'information du public et de soutien à des opérations pilotes ou au développement de certaines filières permettra d'aider à concrétiser les orientations de l'Etat.

Maîtriser l'élimination des déchets industriels et ménagers

L'aide aux collectivités locales pour la **mise en place d'infrastructures de traitement des déchets ménagers** dans une perspective de gestion globale et de **valorisation de ces déchets** (le volume incinéré doit être réduit de 50 % par développement du tri), et le **soutien aux entreprises innovantes** dans ce domaine seront privilégiés.

En ce qui concerne les déchets industriels, l'accent sera mis sur une politique de réduction des quantités produites et le développement des filières de valorisation. Les centres de traitement de déchets industriels seront sélectionnés sur leur qualité vis à vis de la protection de l'environnement et sur la proximité des lieux de production des déchets.

Gérer l'eau et limiter les pollutions

Il conviendra :

- **d'améliorer la gestion de l'eau** en tenant compte des besoins pour l'irrigation et l'alimentation des villes et les industries, des régimes d'étiage, des risques d'inondation et des nécessités de l'entretien des rivières (SDAGE) ;

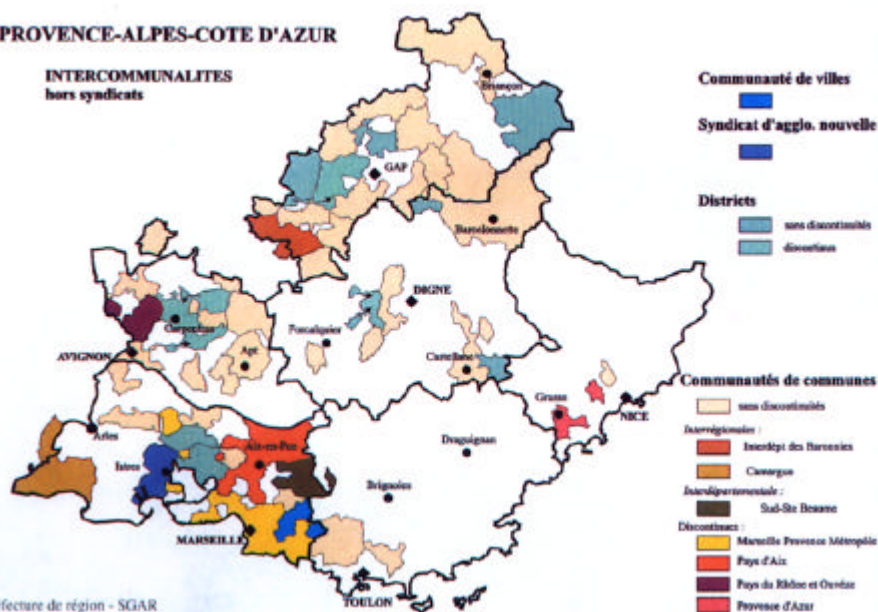
- **de lutter contre les pollutions** (y compris les pollutions d'origine agricole), notamment en développant les connaissances, les études et les lieux d'échange et en responsabilisant les acteurs locaux sur des territoires clés (littoral urbanisé, Durance, Camargue, Etang de Berre, Crau, Verdon ...).

Gérer les risques naturels et technologiques

Le **développement et l'entretien des outils et des réseaux de connaissance sur les risques naturels et technologiques** (incendies de forêt, inondations, risques sismiques, avalanches, ...), deman-

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

INTERCOMMUNALITES
hors syndicats



Préfecture de région - SGAR

deront des efforts particuliers :

- création d'observatoires et diffusion de données s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'informatique et de la communication, et sur la création d'un Comité régional de l'information géographique ;

- accompagnement de la mise en place des dispositifs réglementaires (PPR), mise en oeuvre de dispositifs techniques et de moyens de prévention des risques naturels (digues, systèmes d'alerte, de crues, d'incendies), et gestion des espaces réglementés (zones inondables, glissements de terrain ..) ;

- développement de programmes spécifiques de lutte contre les pollutions chroniques (assainissement, contrôle des rejets industriels, utilisation limitée des engrais et des produits phytosanitaires, ...) ou accidentelles.

Encourager la mobilisation de moyens et d'outils nouveaux pour le développement durable

En matière d'intercommunalité

Le retard constaté en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans l'émergence de **pays**, ainsi que les difficultés à constituer des entités pour gérer les grandes agglomérations devront être combattus. **La coopération intercommunale et l'organisation institutionnelle** (aux échelles pertinentes) constituent pour Provence-Alpes-Côte d'Azur la **condition du développement à venir et de la gestion globale des territoires**.

Ainsi, une plus forte structuration de l'intercommunalité sera recherchée en ap-

Encourager la mobilisation de moyens et d'outils nouveaux pour le développement durable

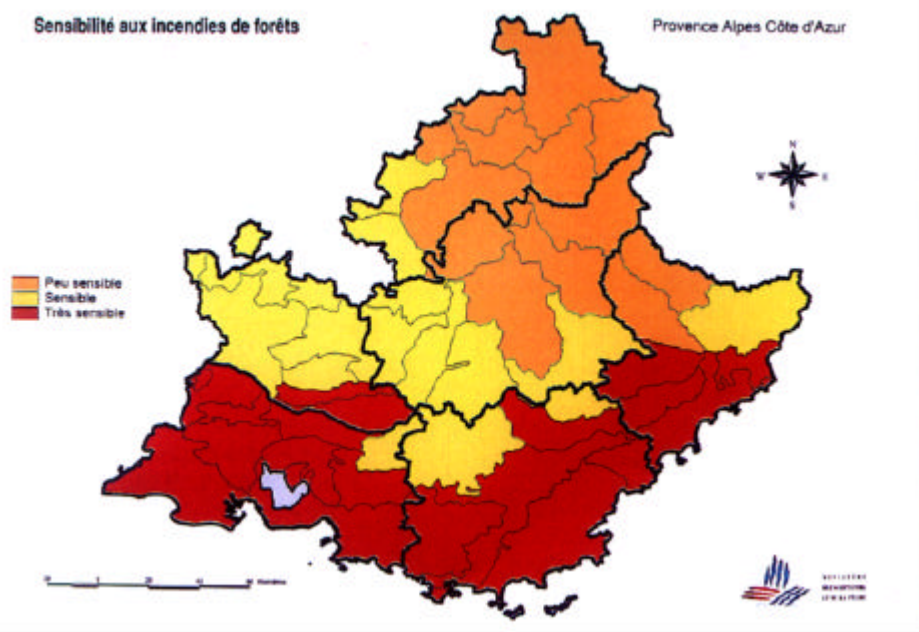
plication des dispositions en cours d'établissement sur l'organisation urbaine et la coopération intercommunale. Cette meilleure structuration permettra notamment de promouvoir la création de syndicats de transports dans l'aire marseillaise, et sur la Côte d'Azur, et de favoriser l'émergence d'une politique cohérente de développement des structures d'accueil pour les entreprises.

Dans le domaine foncier

Outre l'utilisation des moyens réglementaires existants, la maîtrise de l'urbanisation - notamment en zone périurbaine - par la densification des espaces déjà urbanisés et l'arrêt du mitage des espaces encore peu occupés, justifie la mise en place d'une politique foncière forte. Un ou

Sensibilité aux incendies de forêts

Provence Alpes Côte d'Azur



plusieurs **établissements publics fonciers** associant les principales collectivités locales (Région, Département, Communes) et dotés de ressources propres (taxe spéciale d'équipement) pourront être créés à cet effet.

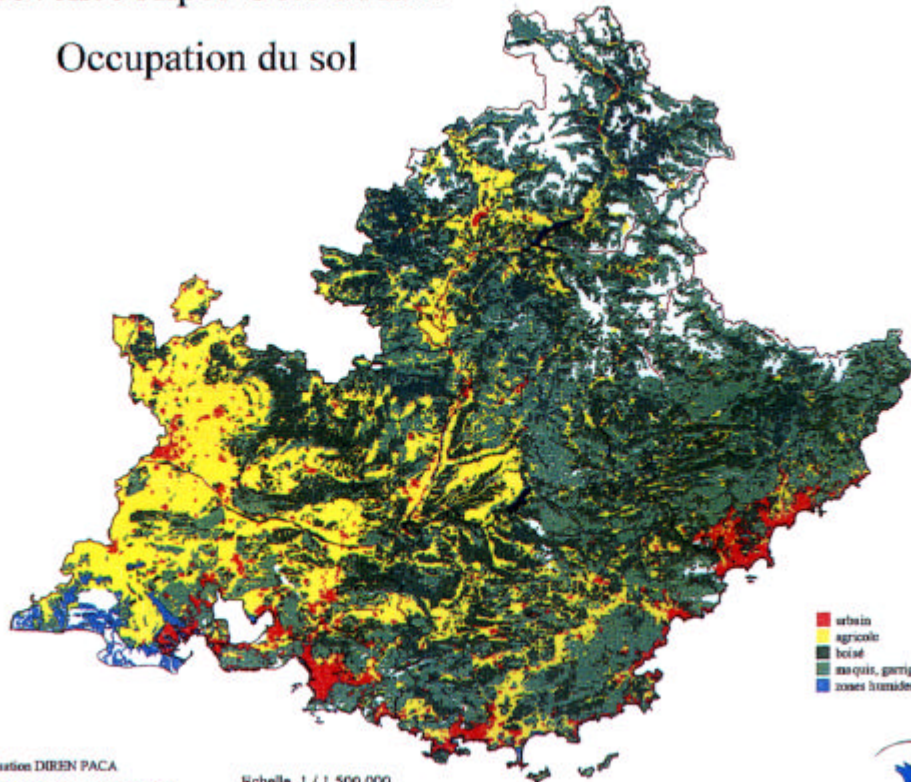
Une attention particulière sera portée aux **grands espaces naturels des départements littoraux** dont la sauvegarde et l'ouverture au public passent, à l'instar de la région Ile-de-France, **par une politique d'acquisition par l'Etat et les Collectivités.**

Dans le domaine économique

La création d'une structure d'appui au développement économique régional voire interrégional (Mission pour le développement économique), émanation directe des acteurs du développement économique et d'abord des chefs d'entreprise eux-mêmes, s'appuyant sur des agences locales de développement, sera l'instrument privilégié du développement endogène de la région, notamment dans la politique d'essaimage des filières, mais aussi de sa promotion à l'extérieur, dans le but d'attirer de nouvelles activités. ■

Provence Alpes Côte d'Azur

Occupation du sol



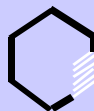
Réalisation DIREN PACA
© IGN BDCarto® Données 1998
© UE, Ibm CORINE Land Cover
Cls5_4.wec - GL - 05/09/98

Echelle 1 / 1 500 000

0 50 km



Cette plaquette a été réalisée par le
Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales



Boulevard Paul Peytral
13 282 MARSEILLE CEDEX 20

Tél : 04.91.15.60.00.
FAX : 04.91.15.61.90.